

Saint-Hélen

École privée. Une demande qui fait débat

L'école Saint-Yves ouvrira une quatrième classe à la rentrée. Pour accueillir 15 à 20 enfants de CE1-CE2, une classe modulaire est prévue. Le meilleur délai pour l'installation de cette classe serait de trois mois. Elle ne sera donc pas prête pour la rentrée. Pour pallier à cela, l'Ogec et la direction de l'école ont formulé une demande de mise à disposition d'une salle communale. Trois ont été répertoriées pour offrir une solution transitoire de quelques semaines : la salle Coëtquen, la salle de la catéchèse et la salle du conseil. Après avoir étudié les problématiques de services, commodités et autres, il s'est avéré que la salle du conseil, pour sa proximité avec les services (cantine, garderie, accès à la cour de récréation) est la mieux adaptée. La

direction de l'école s'est engagée à libérer les locaux, en cas de mariage durant la période d'occupation.

Le principe de laïcité mis en avant

Deux élus, Pascale Mousset et Antoine Deconchy, ont posé certaines questions à la suite de cette proposition, lors du conseil municipal de jeudi. « N'y a-t-il pas d'interdiction ou de limitation à avoir, par rapport à la laïcité ? », a demandé l'élu. « Je comprends que les enfants doivent être accueillis dans des conditions correctes, mais cela me choque que dans une salle communale comme cette salle d'honneur de la mairie, où se déroule le conseil municipal, le principe de la laïcité ne soit pas respecté », a surenchéri Pascale

Mousset. « Une autre salle ne me gênerait pas. C'est une méconnaissance de l'école privée », est intervenu Olivier Boixière. « Je rappelle que l'éducation est la même dans toutes les écoles. La religion ne représente qu'un quart d'heure par jour en moyenne. Le problème, c'est que l'on n'a pas énormément de possibilités. Je n'ai pas de réponse légale. On va interroger le sous-préfet », a conclu Pascal Perrin, après avoir présenté la convention de location par la commune de la salle paroissiale à usage de classe pour l'année scolaire 90-91. Sous réserve d'une réponse, les élus ont validé la demande de l'école Saint-Yves et la signature d'une convention (deux abstentions : Pascal Mousset et Cathelyne Kerssies).